



Communiqué de presse

Paris, le 16 mai 2018

Engagement tenu pour le maintien du pouvoir d'achat des artistes-auteurs en 2018

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, se félicite de la parution au Journal officiel ce jour du décret permettant de compenser la hausse de la CSG pour les artistes-auteurs (décret n°2018-356 du 15 mai 2018).

Afin d'accompagner la réforme de la CSG, la Ministre a en effet souhaité pouvoir garantir aux artistes-auteurs le maintien de leur pouvoir d'achat en leur faisant bénéficier, pour l'année 2018, d'une aide financière tendant à compenser strictement la fraction de la hausse de la CSG restant à leur charge.

Cette aide est égale à 0,95% de l'assiette des revenus artistiques servant de base au calcul des cotisations de sécurité sociale régulièrement payées par les artistes-auteurs en 2018.

Le versement de cette aide devrait intervenir à la fin de l'année 2018 par l'intermédiaire de l'Agessa et de la Maison des Artistes.

La ministre de la Culture reste mobilisée pour qu'une solution pérenne soit identifiée pour l'avenir.

Contacts

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr